

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 octobre 2014

DCM N° 14-10-30-12

Objet : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif "projets jeunes".

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, la Ville de Metz a décidé de signer la nouvelle Charte de l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle aux côtés des autres partenaires mobilisés autour de ce dispositif. C'est dans ce cadre qu'il est proposé aujourd'hui de soutenir deux projets récompensés par le jury départemental « Projet Jeunes » du 8 octobre 2014, pour un montant total de **3 000 €**.

Elise LE GARREC : « Bah ! » - animation locale

Deux jeunes messines travaillent à l'édition d'une revue culturelle gratuite dont l'objet consiste à promouvoir à chaque numéro, sous une forme originale, le travail d'un artiste plasticien local. Celui-ci dispose d'une totale liberté tant sur le fond que sur la forme pour présenter son travail. La sortie de chaque édition fait l'objet d'un temps convivial de présentation, sous forme d'un « apéro culturel ». Le budget total de l'opération s'élève à 4 000 €, correspondant à la production des 5 éditions prévues pour l'année 2015. Il est proposé la prise en charge de la bourse de 1 000 € ainsi que l'attribution d'un parrainage du même montant, pour un total de **2 000 €**.

Vincent CALVIER : « Let's shake hands » - culture

Passionné et fort d'une solide expérience en création musicale, Vincent propose un service original d'agence de design sonore. Il s'agit de composer des musiques destinées à la synchronisation son – images. Plus précisément, accompagné d'un partenaire dont les compétences sont portées sur les métiers de la technique, il compose des musiques illustrant des films, courts métrages, vidéos promotionnelles, jeux vidéo, et offre également des services de sous-titrage et doublage. Le coût total lié au démarrage de l'activité s'élève à 20 395 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse pour un montant de **1 000 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 portant sur la signature de la Charte du dispositif d'accompagnement et de soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes en Moselle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif Envie d'agir pour un montant total de **3 000 €** :
 - Association Module Ranch (Elise LE GARREC – Bah !) **2 000 €**
 - Association Les Ateliers Numériques (Vincent CALVIER – Let's shake hands) **1 000 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non-réalisation du projet.
La dépense totale s'élève à **3 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ